

DECISION N° DG/DQRU/2023/138

portant nomination de l'agent désigné en qualité de PRADA (personne responsable de l'accès aux documents administratifs)

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Limoges,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 6143-7 et D. 6143-33 ;
- Vu l'article R. 330-3 du Code des Relations entre le Public et l'administration ;
- Vu l'article R. 312-6 du Code des Relations entre le Public et l'administration ;
- Vu le recrutement de Madame Margot MOUNET, en qualité de Responsable des relations avec les usagers du CHU de Limoges, le 17 avril 2023 ;

décide

Article 1^{er} : Nomination de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs

Madame Margot MOUNET, Responsable des relations avec les usagers, est désignée en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA) du CHU de Limoges.

Article 2 : Missions de l'agent désigné au poste de PRADA

La mission principale de l'agent désigné PRADA est d'améliorer au sein du CHU de Limoges la transmission des informations de la Commission de l'Accès aux Documents Administratifs (CADA) et de la jurisprudence en matière d'accès, pour rendre plus efficace et plus rapide l'instruction des demandes d'avis et de conseils.

Article 3 : Modalités de diffusions de la décision au public et à la CADA

La présente décision sera portée à la connaissance de la CADA par voie électronique et à la connaissance du public sur le site Internet du CHU de Limoges.

Article 4 : Exécution

La Directrice de la qualité-gestion des risques et des relations avec les usagers est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Voies de recours

En application des articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, un éventuel recours contre cette décision peut être porté devant le tribunal administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de la publication de cette décision.

Fait à Limoges, le 21 juin 2023

La Directrice Générale

Pascale MOCAËR

